

Concours photo « La ville grandeur nature ! »



Concours 2021 – Règlement

Date limite de participation : le 31 octobre 2021

Dépôt/envoi des photos format numérique et du bulletin d'inscription : mail à n.schoen@ladomitienne.com

Exposition des photos et remises des prix : le 26 novembre 2021 à la salle Esprit Gare de Maraussan dans le cadre de la manifestation « Aux arbres »

Le seul fait de participer au concours implique l'acceptation par le participant du présent règlement dans son intégralité.

Article 1 – Contexte et définition du thème

La Communauté de communes La Domitienne organise, entre septembre et décembre 2021, une manifestation pour sensibiliser sur l'importance, la vulnérabilité et les usages de la biodiversité dans un contexte de changement climatique. Outre le présent concours photo, des conférences, spectacles, projections seront proposés sur cette thématique du 26 au 28 novembre à la salle Esprit Gare de Maraussan.

Article 2 - Conditions de participation

Le concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs, habitant ou non le territoire de La Domitienne.

Les mineurs souhaitant proposer leur photographie devront fournir une autorisation parentale (Formulaire disponible en ligne sur www.ladomitienne.com)

Les participants doivent observer un comportement ne provoquant aucun dérangement ni ne portant atteinte aux milieux et aux espèces. De la même manière, les réglementations en vigueur concernant la protection des espèces et leurs milieux doivent être respectées sur le lieu de prise de vue.

Les participants devront s'assurer que les personnes clairement reconnaissables sur les clichés soumis lui aient donné l'autorisation d'utiliser leur image par la signature d'un document de renonciation au droit de l'image.

La prise de vue devra nécessairement avoir lieu sur le territoire de La Domitienne : Cazouls-lès-Béziers, Colombiers, Lespignan, Maraussan, Maureilhan, Montady, Nissan-Lez-Ensérune et Vendres.

La photo devra mettre en valeur la nature en ville. L'idée est de photographier la nature, au sens de biodiversité, dans l'enceinte des villes et villages de La Domitienne. Les clichés pourront par exemple mettre en évidence la présence des espèces naturelles dans des endroits inattendus, le foisonnement de certaines espèces en ville, à contrario la vulnérabilité de certaines espèces dans un espace urbain, ou bien illustrer les différents services rendus à la population : ombrage, matériaux, parcs de loisirs, etc.

Article 3 – Dates du concours

Date de début du concours : 9 septembre 2021

Date de limite d'envoi des photos : 31 octobre 2021

Date d'exposition et de remise des prix : 26 novembre 2021

Article 4 - Modalités de participation

4.1 – Conditions de transmission des photos

Chaque participant ne peut fournir qu'une seule photographie.

La photographie devra être envoyée par mail à n.schoen@ladomitienne.com **avant le 31 octobre 2021** accompagnée du bulletin d'inscription complété et signé et de l'autorisation parentale le cas échéant.

La photographie devra être envoyée au format numérique (image TIF ou JPEG) avec une bonne résolution (minimum 300dpi) pour une impression A3 et être nommée sous cette forme : « Titre – Nom du participant ».

Le titre, la date et le lieu précis (coordonnées GPS si possible) de la prise de vue devront obligatoirement être renseignés dans la fiche d'inscription.

Les retouches numériques sont acceptées dans la limite du raisonnable (contraste, luminosité, dépoussiérage, netteté...) c'est-à-dire la conservation de l'esprit de l'image originale sans aucune incorporation d'éléments extérieurs.

4.2 – Garanties et responsabilités sur la validité des photos

Les participants garantissent que les photos proposées sont originales, inédites (interdiction de reproduire une photo existante) et qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces photos.

Tout participant reconnaît être l'auteur des images publiées, et respecter le principe de copyright.

Tous les participants au concours acceptent que leur production photographique soit sous licence libre "creative commons".

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'organisateur ne puisse être engagée.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'organisateur ne puisse être engagée.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas retenir un projet qui ne correspondrait pas au thème imposé, ou dans le cas où une photo porterait atteinte à la dignité et au respect d'autrui.

Les photographes dont les images répondront à ces critères s'engagent à autoriser la reproduction et l'utilisation de leur photographie par La Domitienne dans un but non commercial (exposition photo, publication de documents de communication, site internet, etc.).

Article 5 – Exposition et remise des récompenses

Ce concours donne lieu à l'attribution de 4 prix dont 1 prix du public et 3 prix du jury. Le concours est doté de lots (stage photo, activités culturelles, panier garni, ...) qui seront attribués aux 4 lauréats. Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement par un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Le jury sera composé d'élus et d'agent de La Domitienne et évaluera les photographies sur leurs valeurs artistiques et techniques.

Les 30 meilleurs clichés seront imprimés au format A3 afin d'être exposés le jour de la remise des prix lors de la manifestation « Aux arbres » puis à l'Hôtel de communauté de La Domitienne. Les photographies pourront ensuite être exposées dans un but non commercial et notamment dans le Réseau des médiathèques de La Domitienne, selon le programme. A l'issue des expositions, les tirages de leurs photographies en grand format et en qualité professionnelle seront remis aux photographes de ces 30 clichés.

Contact :

Pour toutes questions vous pouvez contacter Nina SCHOEN, Chargée de mission Natura 2000 et Espaces Naturels à La Domitienne par mail : n.schoen@ladomitienne.com ou par téléphone : 06 42 89 33 25